

Nom de la mesure

Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par les affluents des principaux cours d'eau du TRI (Isère, Drac Romanche, Fure et Morge)

Objectif recherché

L'objectif de cette mesure est de mieux connaître le fonctionnement des **affluents prioritaires** des principaux cours d'eau du TRI pour pouvoir apporter des réponses adaptées en fonction **des zones à enjeux** qui sont concernés par des problématiques de débordements, de crues torrentielles et/ou de transport solide. En effet, du fait de la multiplicité de ces affluents et de la diversité des risques qui leur sont associés, il est nécessaire, dans un premier temps, d'identifier les secteurs où ce risque est le plus fort afin d'orienter les efforts financiers à consentir pour mieux le caractériser.

Ce recensement permettra ensuite de caractériser et de quantifier le risque en réalisant des études hydrauliques locales intégrant également un volet environnemental dont notamment des plans de gestion du transport solide et en analysant le fonctionnement hydraulique des réseaux d'écoulements secondaires.

Contexte

Une meilleure prise en compte du risque d'inondation par les cours d'eau principaux du TRI que sont l'Isère, le Drac, la Romanche, la Fure et la Morge, doit intégrer les autres risques qui pèsent sur le territoire, et notamment le risque d'inondation par les nombreux petits affluents des massifs voisins. En effet, le diagnostic territorial, et notamment les échanges avec les communes, a mis en évidence qu'une grande majorité des territoires étant situés en zone de montagne sont également exposés aux débordements des affluents de l'Isère, du Drac, de la Romanche, de la Fure et de la Morge, débordements qui se produisent avec une dynamique torrentielle impliquant de fortes vitesses d'écoulement liées aux pentes et donc un risque élevé. La connaissance des systèmes d'endiguement présents le long de certains de ces affluents est lacunaire, ce qui induit une méconnaissance des niveaux de protection réels et de leurs risques de défaillance.

Cette préoccupation est relativement nouvelle sur le territoire dans la mesure où :

- l'urbanisation des piémonts des massifs de Chartreuse, du Vercors, de Belledonne et de l'Oisans, est restée historiquement à l'écart des inondations mais s'est largement étalée sur les cônes de déjection des affluents torrentiels à la fin du XX^{ème} siècle ;
- la typologie de l'habitat contemporain est plus vulnérable aux risques montagnards, et notamment au risque d'inondation, que l'habitat traditionnel.

Le long de l'Isère, le raccordement de ces affluents est assuré par divers aménagements hydrauliques qui permettent le franchissement des digues par une connexion soit directe à l'Isère, soit détournée via un réseau de canaux et de chantournes qui participent également au drainage des terres agricoles en plaine. Le fonctionnement de ces réseaux est complexe et les phénomènes d'inondation qui se produisent le long de ces derniers en cas de montée du niveau de l'Isère sont à étudier.

Enfin, la stratégie de gestion du transport solide qui accompagne fréquemment les crues de ces cours d'eau constitue un sujet d'étude qu'il convient d'aborder sur le TRI et plus particulièrement dans les territoires de montagne.

Territoires concernés

Les territoires des trois SLGRI sont concernés par cette mesure

Acteurs concernés

Ces actions de recensement et d'études relèvent directement de la compétence GEMAPI, que ce soit en termes de prévention des inondations le long des affluents (PI) ou de gestion des milieux aquatiques et notamment du transport solide (MA).

Le pilotage de ces actions sera donc assuré par les autorités compétentes en matière de GEMAPI après le 1^{er} janvier 2018 avec l'appui des structures locales.

Définition des actions opérationnelles à mettre en œuvre

Dans le respect des principes énoncés ci-dessus, les autorités compétentes en matière de GEMAPI mettront en œuvre les actions suivantes :

- le recensement des cours d'eau et des secteurs prioritaires où il est nécessaire d'améliorer la connaissance sur les phénomènes d'inondation. Les collectivités ont déjà engagé des recensements des affluents problématiques qu'il conviendra de mettre à jour sur la base des cartes de travail multirisques produites dans le cadre du diagnostic SLGRI et également des réponses au questionnaire d'enquête adressé aux communes. **L'objectif visé pour le cycle actuel de la Directive Inondation (2016-2021) est d'élaborer une liste exhaustive des affluents problématiques au niveau desquels il serait nécessaire de préciser la connaissance des phénomènes** en réalisant une étude hydraulique et sédimentaire spécifique. La réalisation de ces études sur les affluents déjà identifiés à ce stade est également encouragée à court terme en fonction des ressources des autorités compétente en matière de GEMAPI.

Concernant le volet sédimentaire des études qui seront menés, il est nécessaire de décliner des stratégies de gestion des débits solides sur les affluents prioritaires qui définiront les conditions d'articulation entre l'« espace rivière » et son territoire. En d'autres termes, ces stratégies doivent permettre de définir l'espace de bon fonctionnement à laisser au cours d'eau et le profil en long objectif en fonction des enjeux (inondation, stabilisation des ouvrages, captage d'eau potable, zones humides, biodiversité, DCE). Elles doivent également définir les opérations d'entretien régulier des cours d'eau, de sécurisation (végétation et matériaux) et de restauration.

- une analyse du fonctionnement hydraulique du réseau de canaux et de chantournes dont les apports proviennent à la fois des affluents et de l'aval, par remontée des eaux de l'Isère en cas de crue par exemple. Une cartographie du fonctionnement hydraulique de ces réseaux ainsi qu'une évaluation de leur capacité de drainage maximale et de leurs seuils de mise en charge (aussi bien en termes de débits amont que de niveau aval) est nécessaire dans le cadre d'une gestion globale du risque.

Calendrier de mise en œuvre, priorité et chiffrage estimatif des actions

Actions (porteur, copporteurs)	Calendrier	Chiffrage	Priorité par SLGRI		
			Isère amont	Voironnais	Drac/Romanche
Recensement et priorisation des affluents nécessitant un approfondissement de la connaissance des phénomènes d'inondation (<i>Autorités compétentes en matière de GEMAPI</i>)	2017/2021		P1		
Réalisation d'une étude hydraulique et sédimentaire sur les affluents problématiques déjà identifiés dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI (<i>Autorités compétentes en matière de GEMAPI</i>)	2017/2021	Coût d'une étude variable : entre 20 000 et 50 000 € /étude	P2		
Cartographie du fonctionnement hydraulique des réseaux de canaux et de chantournes et estimation de leurs capacités maximales et de leurs conditions de mise en charge (<i>Autorités compétentes en matière de GEMAPI</i>)	2019/2021	10 000 € - 30 000 €	P2		

P1 : action prioritaire à réaliser au cours du cycle 2016-2021 de la Directive Inondation

P2 : action recommandée à réaliser si possible au cours du cycle 2016-2021 de la Directive Inondation ou à défaut lors du prochain cycle

P3 : action non prioritaire (à réaliser lors du ou des prochains cycles de la Directive Inondation) mais cohérente avec une gestion globale du risque inondation

Conditions de réalisation

La réalisation de ces actions est conditionnée par la disponibilité et la fiabilité des données topographiques (MNT) et des données liées à la géométrie des digues et du lit mineur des cours

d'eau en vue de la modélisation des phénomènes d'inondation.

Suivi de la mesure- Évaluation

Le suivi de l'action est réalisé par le pilote de l'action (les autorités compétentes en matière de GEMAPI) en se basant sur le calendrier proposé.

Un rapport de l'état d'avancement des actions sera effectué au sein des instances de suivi de la mise en œuvre des stratégies locales (lien avec Fiche Mesure E1).

Plan de financement

Autofinancement

Lien avec d'autres mesures

Fiche Mesure A2 : Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance

Fiche Mesure B2 : Elaborer les schémas de gestion hydraulique à intégrer dans les PAPI

Fiche Mesure B3 : Enrichir et formaliser la connaissance globale sur les systèmes d'endiguement en faveur de la sécurité des populations

Fiche Mesure E3 : Réaliser des PAPI